

Je pense qu'à un moment donné il nous faudra construire des «premières» maisons, des maisons pour les jeunes familles qui, lorsqu'elles en auront davantage les moyens, pourront déménager dans quelque chose de plus grand. Je ne veux pas dire des maisons de piètre qualité, mais des maisons modestes. Je pense que c'est dans cette direction qu'il faut aller.

En tout premier lieu, il faut s'attendre à un taux de croissance moins rapide et fournir aux Canadiens des options qui leur permettent de conserver l'espoir d'améliorer leur niveau de vie, sans pour cela nécessiter un plus vaste éventail de biens et de services. Mon deuxième point est que nous devons être prudents. Si j'appartiens à ce parti, c'est que je suis convaincu que nous avons toujours respecté un principe libéral avec un petit «l», et non pas un principe des libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle, qui veut que si, au sein de notre société, il y a des gens qui, d'une façon ou d'une autre, sont soumis à des tensions extrêmes, l'État, le gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, doit pouvoir leur venir en aide. C'est là l'essence du projet de loi. Bien sûr, je souhaiterais y voir davantage, mais c'est ce qu'il propose en substance. Nous devons faire en sorte que personne ne perde sa maison à cause de taux d'intérêt galopants, faute de pouvoir s'adapter, afin de survivre. J'emploie à dessein le mot «adapter». Je ne prétends pas qu'il n'y aura pas des temps encore plus durs, mais je dis qu'il ne faut pas obliger les gens à verser des hypothèques qui représentent de 40 à 50 p. 100 de leur revenu global, quand celles-ci se situent déjà à 20 ou 25 p. 100. Le projet de loi permet d'éviter cela. A mon sens, nous devons retenir ce principe fondamental.

Il me semble que ces deux principes doivent nous guider vers l'avenir. Nous devons tenir compte d'une adaptation à un taux de croissance quelque peu au ralenti et, en même temps, procurer des incitatifs sur le plan de la qualité de la vie et de la stabilité de l'environnement. Nous devons voir, ensuite, que personne, familles aussi bien que gens d'affaires, n'aient à souffrir indûment à cause de certains de ces changements.

**Des voix:** Bravo!

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Laval (M. Roy)—L'économie—On demande si le ministre rencontrera ses collègues provinciaux pour établir un programme de relance économique; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—Les catastrophes—Le naufrage de l'*Ocean Ranger*—a) L'absence d'avions et de bâtiments de sauvetage b) La présentation d'un projet de loi au Congrès des États-Unis.

### Le logement

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La parole est au député de York-Sunbury.

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, les taux d'intérêt élevés sont la cause fondamentale de la crise du logement qui sévit actuellement au Canada. A cause d'eux le chômage est généralisé dans les métiers de la construction. Le nombre de chômeurs parmi les menuisiers, électriciens, plombiers, artisans, maçons et manœuvres est pratiquement sans précédent. Dans les provinces de l'Atlantique, les trois quarts des scieries sont fermées; le nombre de chômeurs parmi les ouvriers de scieries, les bûcheurs et les travailleurs forestiers est considérable. Un grand nombre de magasins de matériaux de construction que l'on connaissait depuis des générations, sont maintenant fermés: leurs employés eux aussi ont dû joindre les longues files de chômeurs des provinces atlantiques.

Selon la SCHL, 40,000 familles canadiennes pourraient bien perdre leur maison cette année à cause des taux d'intérêt élevés. En général, il faut gagner \$45,000 par année pour se permettre de devenir propriétaire d'une maison à prix moyen. Bon nombre de villes voient apparaître des graves pénuries. Les mises en chantier en 1981 n'ont à peine répondu qu'à la moitié de la demande. En ce qui concerne le logement locatif, le projet de loi prévoit des prêts sans intérêt de \$7,500 par unité jusqu'à concurrence de 15,000 unités. Quel sera l'avantage d'un prêt sans intérêt de \$7,500? Le prix du loyer mensuel d'un appartement sera de \$700 au lieu de \$800. C'est une bonne mesure, mais de portée limitée. Un couple sera peu incité à payer \$1,000 par mois de versement hypothécaire s'il peut louer un appartement, à condition d'en trouver un, à \$300 par mois. Et pourtant, si ce couple avait acheté une maison, l'appartement en question aurait été accessible à quelqu'un d'autre.

L'avantage du régime de déductibilité de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière préconisé par le gouvernement Clark, était qu'il encourageait l'acquisition d'une maison. Il aurait aussi contribué à stabiliser le marché du logement locatif en accroissant l'offre et en favorisant la concurrence, provoquant ainsi une baisse des prix.